

## Les clubs omnisports

**Introduction**

Les clubs omnisports proposent au public la pratique de différentes disciplines sportives. Ils sont dans leur grande majorité **organisés sous la forme de sections qui gèrent chacune leur activité et d'une structure maîtresse qui assure la gestion de l'ensemble**. Cependant, le terme « omnisports » ne renvoie pas à une terminaison juridique ou technique spécifique.

La composition, l'organisation et le fonctionnement des clubs omnisports en France revêtent des formes très variées, notamment marquées par une indépendance plus ou moins forte des sections sportives composant chaque club en fonction de leurs dispositions statutaires.

A ce jour, il existe 21 fédérations sportives dites « multisports » agréées par le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports auprès desquelles les clubs omnisports peuvent s'affilier :

- ASPTT Fédération Omnisports
- Fédération des clubs de la défense
- Fédération Française des clubs alpins et de montagne
- Fédération Française des clubs omnisports (FFCO)
- Fédération Française culturelle et sportive Maccabi
- Fédération Française d'éducation physique et de gymnastique volontaire (FFEPGV)
- Fédération Française de la retraite sportive
- Fédération Française des sports populaires
- Fédération Française du sport travailliste (FFST)
- Fédération Française du sport en entreprise (FFSE)
- Fédération Française omnisports des personnes de l'éducation nationale et jeunesse et sports
- Fédération Française sport pour tous (FFST)
- Fédération nationale des offices municipaux des sports
- Fédération nationale du sport en milieu rural
- Fédération sportive de la police nationale
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
- UCPA Sports Vacances
- UCPA Sports Loisirs
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- Union nationale sportive Léo Lagrange

## *Spécificités des clubs omnisports*

---

### **L'organisation en sections**

Chaque sport peut être envisagé de manière très différente au sein du club, de la section sport-santé à l'équipe de sport professionnelle. Le décalage de pratique peut être une force pour proposer des activités à tous types de profils, mais peut également engendrer des déséquilibres de vision et de projet pour l'association. **La structure maîtresse a pour mission de garantir un projet associatif harmonisé.**

### **La mise en place d'actions ou de commissions sur des axes multisport**

De plus en plus de clubs, pour répondre à l'évolution de la demande et à la mise en œuvre de politiques publiques (et accéder à leur financement), mettent en œuvre des activités multisport non orientés vers la compétition sous des formes diverses : école multisport enfants, troisième âge, activité quartier, loisirs multisport adultes, sport-santé. **La structure maîtresse s'occupe alors de les coordonner et de les organiser.**

### **L'affiliation multiple**

La structure maîtresse ou chaque section (en fonction de l'indépendance juridique prévue par les statuts de l'association sportive) a la possibilité de s'affilier à la fédération correspondant à sa (ses) discipline(s) et de participer aux compétitions de celle-ci, indépendamment de l'adhésion du club maître à une des fédérations multisports précitées. Certaines sections peuvent être affiliées et d'autres non. Pour le club, cela implique de veiller à ce que des règlements, des programmes fédéraux et des priorités différentes puissent cohabiter entre les sections.

Un adhérent peut pratiquer plusieurs sports en payant plusieurs licences fédérales mais une seule cotisation d'adhésion au club (en fonction des formats d'adhésion des clubs).

## *Enjeux d'accompagnement*

---

### **L'organisation du club et des sections**

Des liens très différents peuvent exister entre les sections et avec la structure maîtresse. Une section peut avoir plus de poids que les autres, parce qu'elle a plus d'adhérents ou de meilleurs résultats sportifs et la structure maîtresse peut remplir des tâches de niveaux différents, basiques ou plus développées. **La gouvernance de l'association est donc un élément central pour les clubs omnisports.** La création, de même que la disparition d'une section, d'une action, peuvent également influencer sur le fonctionnement du club. L'historique de celui-ci et de chacune des sections revêt une importance particulière dans la compréhension de la structure.

Le DLA peut être sollicité par le club, mais aussi par l'une des sections de celui-ci. Dans ce cas, le chargé de mission DLA peut proposer, s'il l'estime pertinent, d'associer la structure maîtresse à la démarche, pour une meilleure cohérence avec le projet associatif, pour envisager une solution commune à une problématique partagée par différentes sections, ou pour un partage des bonnes pratiques par exemple.

# Fiche thématique

## Quelques questions à se poser :

*Existe-t-il un projet associatif commun ?*

*Quelles sont les relations entre la structure maîtresse et les sections ?*

*Quelle est la représentation des sections au comité directeur central ?*

*Quelle est le degré d'autonomie des sections ?*

*Quel est l'historique de création ou de disparition des sections ?*

*La comptabilité est-elle suivie et gérée au niveau central ou au niveau des sections ?*

*Le matériel, les équipements, les ressources humaines, les événements organisés bénéficient-ils de synergies et d'un partage au sein de l'association ?*

## **La baisse et la rationalisation des subventions**

Dans un contexte de baisse de subventions en provenance des communes et financeurs publics, les clubs omnisports sont confrontés aux mêmes difficultés que l'ensemble des clubs en France. Cependant, la structure même du club, par la mutualisation de moyens et de ressources humaines, par la solidarité financière entre les sections, permet de mieux résister aux situations de crise.

## Quelques questions à se poser :

*Quelles sont les financements et budgets des différentes sections ?*

*Est-il possible de favoriser les économies par des synergies dans l'association ?*

*Le club met-il en avant l'ensemble de ses activités et pratiques dans les demandes de subventions ?*

*Quelles sont les relations entre le club et les collectivités de son territoire ?*

## **L'emploi et la gestion des ressources humaines**

Les clubs omnisports se distinguent de la majorité des clubs sportifs par leur taille moyenne plus élevée et surtout un nombre moyen de salariés plus grand. Les questions d'emploi sont donc plus présentes, dans **un secteur marqué par le recours au temps partiel et aux emplois aidés**.

Les salariés des clubs omnisports peuvent travailler pour une seule section (encadrants sportifs par exemple), ou pour la structure maîtresse (postes administratifs notamment, dont les missions sont ainsi « mutualisées »).

## Quelques questions à se poser :

*Quel est le nombre de salariés et le nombre d'ETP ?*

*Combien d'emplois sont positionnés au niveau de la structure maîtresse ?*

*Combien d'emplois concernent plusieurs sections ?*

*Un esprit d'équipe est-il développé entre les salariés de la structure ?*

*Les salariés sont-ils managés au niveau de la section ou de la structure maîtresse ?*

Fiche réalisée en partenariat avec la Fédération Française des Clubs Omnisports

Avec le soutien de

